

DELIBERATION N° 118-25

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Le dix avril deux mille vingt-cinq à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil communautaire, désignés ou représentant chaque commune membre, se sont réunis au siège de la CCM à Susville, sur convocations qui leur a été adressée par la Présidente, datées du 28 mars et 4 avril 2025 conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du CGCT applicables en la matière. Secrétaire de séance : Jean-Luc RAVANAT.

Présents :

SAVIGNON Joseph	GONNORD Franck	CHAUD Frédéric	PERRIN Gilda
SERRE Emmanuel	BONNIER Eric	GRIET Bernard	PAULIN Jean-Paul
KRAMARCZEWSKI Bruno	BARI Nadine	SAURAT Coraline	LE TRAOU Dominique
BONOMI Jean-Pierre	CIOT Xavier	LANEYRIE Jean-Marc	PONCET Denis
MULYK Fabien	FAYARD Adeline	TOSCAN Michel	BALMET Lucie
FAURE Philippe	DECHAUX Marie-Claire	TURC Sylvain	JEANNIN Michel
PREVOT Fabienne	GIRARDOT Frédéric	STUTZ Anne	MAUGIRON Frédéric
BRUGNERA Jean-Michel	TRAPANI Mary	CURT Jean-Pierre	MAUGIRON Gilbert
GERBI Franck	GIACOMETTI Geneviève	GIRAUD Murielle	BARTHELEMI Maryse
ROBERT Philippe	GARCIA Bernadette	RAVANAT Jean-Luc	ROUSSET Alain
MASLO Raymond	TAVERNA Philippe	BALME Eric	MORA Serge
LAMOUR Jérôme	JOUBERT Thierry	MENDEZ Alain	

Absents excusés représentés : ROSSI Angélique (pouvoir à SAURAT Coraline), LAMOUR Jérôme (pouvoir à LE TRAOU Dominique), DURAND Bernard (pouvoir à GIRARDOT Frédéric), BRUN Sylvie (pouvoir à TRAPANI Mary), LAURENS Patrick (pouvoir à FAYARD Adeline), MONTANER-DUMOLARD Guillaume (pouvoir à BONNIER Eric), PONTIER Joël (pouvoir à BARI Nadine), CHATTARD Arnaud (pouvoir à BRUGNERA Jean-Michel), GRAND Florence (pouvoir à MULYK Arnaud).

Nombre de délégués en exercice : 62

Nombre de délégués présents : 47

Nombre de pouvoirs : 09

Nombre de délégués votants : 56

OBJET : MOTION REGIME MINIER : CONVENTION D'OBJECTIF ET DE GESTION 2025-2028

Vu, la délibération n° 222-21 en date du 13 décembre 2021 portant motion afin de soutenir le régime minier ;

Vu, la délibération n° 145-2023 en date du 25 septembre 2023 portant motion afin de conforter une offre de santé de sécurité sociale. Faire de Can-Filieris un opérateur public de santé d'avenir ;

Alertée par le Syndicat CGT des mineurs de La Mure avec les fédérations nationales de mineurs, Madame la Présidente proposera d'adopter la motion suivante :

« Alors que l'accès au système de santé continue de se dégrader, la CANSSM-Filiéris est devenue une offre de santé incontournable et de proximité sur notre région, la seule offre de santé structurée directement par une Caisse Nationale de Sécurité Sociale lui assurant ainsi un financement dédié ainsi qu'un pilotage national.

Sous l'égide du cabinet ministériel de la Santé-Solidarité, des travaux sont engagés entre la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM) et la CANSSM-Filiéris en vue d'un rapprochement dont l'issue reste incertaine.

Dans ce cadre, les Fédérations Syndicales CGT, CFDT, CFTC, CFE-CGC travaillent dans le but de convaincre la puissance publique de conclure un accord de coopération entre les deux caisses de sécurité sociale permettant de garantir la pérennité, de consolider et de moderniser l'offre de santé.

Pour les fédérations la CNAM, la CANSSM-Filieris pourrait se voir confier une mission de service public avec notamment, leurs établissements et services médico-sociaux en matière de prévention, de maintien à domicile des personnes âgées, de prise en charge globale de la personne et de malades chroniques.

Un tel accord pourrait donner une dimension nouvelle à la CANSSM-Filieris et lui permettre de renforcer son attractivité particulièrement pour les recrutements de professionnels de santé tant attendus par la population sur ces bassins de vie.

Mais à ce jour, le ministère de la Santé place la CANSSM-Filiéris dans une grave incertitude pour son fonctionnement et pour ses investissements pluriannuels sur les territoires de proximité.

Alors que la Convention d'Objectif et de Gestion s'est terminée fin 2024, il n'a pas autorisé la conclusion d'une nouvelle COG et développer cette offre de santé dans les territoires.

Aussi, il est nécessaire d'intervenir auprès de M. le ministre de la Santé afin qu'il autorise immédiatement l'élaboration de la COG 2025 – 2028. »

Considérant les diagnostics locaux engagés depuis 2022, Convention territoriale Globale – Projet de territoire, où la thématique « santé » est une problématique saillante pour les élus et la population questionnés ;

Considérant l'engagement de la Communauté de Communes de la Matheysine dans le projet territorial de santé, avec la signature du contrat local de santé fixée le 3 juin prochain avec les instances partenaires ;

Considérant l'apport considérable de l'offre de santé de la CAN-Filieris sur notre territoire en termes d'activités médicales, paramédicales et médico-sociales en faveur de la prise en charge solidaire de nos populations, notamment les plus fragilisées,

Le Conseil communautaire apporte solennellement son soutien à la démarche afin de le Gouvernement autorise l'engagement de la nouvelle convention d'Objectif et de Gestion pour la période quadri-annuelle habituellement pratiquée.2025-2028 afin de développer l'offre de santé requise et nécessaire dans les territoires.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ➔ **ADOpte** la motion telle-que présentée ci-dessus ;
- ➔ **AMPLIATION** sera adressée aux communes membres, aux syndicats des mineurs et au ministère de la Santé.

Ainsi fait et délibéré à Susville, les jour, mois et an désignés ci-dessus, et ont signé les membres présents.

Certifiée conforme, le 10 avril 2025

**La Présidente,
Coraline SAURAT**

